



Droit de visa (algérienne)

Par **megane2005**, le **31/08/2012 à 18:57**

Bonjour,

je suis algérienne j'ai 36 ans célibataire, toute ma famille en France, mon père FRANÇAIS DEPUIS 2007 qui est retraité de la mine HBL, handicapé 80%. ma mère certificat de résidence de 10 ans, 03 frères français avec leur femme et enfants français.

j'ai fait plusieurs demandes de visa, mais le consulat de Oran il refuse chaque fois.

je suis toute seule en Algérie sans famille. pourquoi j'ai le droit de visiter ma famille?

SVP EST-CE QU'IL Y A UNE SOLUTION POUR AVOIR LE VISA OU UN DROIT ?

Par **amajuris**, le **31/08/2012 à 19:53**

bjr,

obtenir un visa n'est pas un droit, c'est une des prérogatives d'un État souverain qui peut l'accorder ou le refuser.

quel type de visa demandez-vous ?

L'étranger non-européen, qui demande un visa de court séjour (de 3 mois maximum) pour

entrer dans l'espace Schengen ou un visa de long séjour (plus de 3 mois) pour la France, peut se le voir refuser.

Suivant le visa demandé (de transit, de court séjour ou de long séjour) et la catégorie à laquelle appartient le demandeur, l'autorité consulaire doit ou pas motiver son refus de visa.
cdt